



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa

Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur Michael Finnerty, trésorier.

Madame la conseillère Dana Chevalier est absente de la présente séance.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

06-174-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par Tom Broad

Appuyé par Francis Juneau

D'ouvrir la séance ordinaire du 11 juin 2018. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

06-175-18 Ordre du jour

Il est proposé par Ryan Young

Appuyé par Denis Gignac

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 06-174-18 Ouverture de la séance
06-175-18 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 06-176-18 Adoption de procès-verbaux

4. Sécurité publique

- 06-177-18 Autorisation de procéder à un appel d'offres public -
Achat d'un véhicule pour la Patrouille municipale

5. Développement communautaire

- 06-178-18 Demande de fermeture de rue – Festival de l'ail
06-179-18 Emplacement et aménagement du parc à chien au
Parc Robillard

6. Urbanisme

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation
d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de
permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan
d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains
de jeux ou d'espaces naturels
- 6.3. Autres sujets

7. Services techniques

- 7.1. Autorisation de dépenses.
- 06-180-18 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réfection
de la fondation supérieure du chemin Sainte-Marie
(entre la rue des Pins et l'Écomuséum) incluant
l'aménagement d'un trottoir et la couche de pavage
- 7.2. Conclusion de contrats
- 06-181-18 Octroi de contrat – Réfection de la toiture du Garage
municipal
- 06-182-18 Octroi de contrat – Réaménagement du parc de la
Promenade du canal (parc en X) – Phase II
- 7.3. Acceptation de plans
- 7.4. Réception de travaux
- 06-183-18 Décompte progressif numéro 3 – Travaux de
construction d'un trottoir sur la rue Meloche
- 06-184-18 Décompte progressif numéro 3 et 4 – Travaux de
réfection du Centre Harpell

7.5. Autres sujets

- 06-185-18 Annulation d'une partie du contrat accordé à Uniroc Construction inc. dans le cadre du resurfaçage sur le chemin Sainte-Marie

8. Environnement

- 06-186-18 Autorisation et engagement en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* – Réfection du stationnement Larry-Moquin (Resurfaçage 2018)

9. Développement économique et touristique

10. Finances

10.1. Autres sujets

- 06-187-18 Adoption des comptes
06-188-18 Ajustement du salaire minimum pour certains emplois à caractère saisonnier cols blancs

11. Administration et greffe

- 06-189-18 Acquisition des 14 ha de terrain de Développement Immobilier Sainte-Anne-de-Bellevue (DISAB) par la Ville de Montréal

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

11.2. Opérations Immobilières

- 06-190-18 Promesse de cession – Transfert des infrastructures de la rue Elmo-Deslauriers

11.3. Autres sujets

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

12.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 06-191-18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 769-3 modifiant le règlement numéro 769 afin d'édicter de nouvelles normes relatives aux vignettes de stationnement sur les rues Adam, Brown, Maple, Perrault et Saint-Georges
- 06-192-18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 754-2 modifiant le règlement numéro 754 afin d'interdire les chiens sur la Promenade en tout temps
- 06-193-18 Adoption du règlement numéro 706-1 modifiant le règlement numéro 706 concernant le traitement des élus municipaux afin d'augmenter la rémunération des membres du conseil

06-194-18 Modalités de versement du traitement des élus municipaux

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

06-195-18 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 15 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 38 et s'est terminée à 20 h 08 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Parle au nom des 29 copropriétaires du syndicat de copropriété de Kassys Cove; demande aux membres du conseil de reconsidérer sa demande de transfert à la Ville leur station de pompage privée; mentionne qu'un précédent est créé avec le transfert à la municipalité de la rue privée Elmo-Deslauriers; souhaite obtenir une rencontre avec l'administration de la Ville pour discuter davantage de leur demande.
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Modification des vignettes de stationnement sur les rues Adam, Brown, Maple, Perreault et Saint-Georges : souhaite savoir de quelle couleur sera cette vignette; cherche à comprendre pourquoi ces citoyens auront une vignette privilégiée versus les autres détenteurs de vignette; demande s'il sera tout de même possible de se stationner dans ces espaces lorsque les autres détenteurs de vignette souhaitent profiter des attraits touristiques du Centre-Ville; Demande aux membres du conseil de reconsidérer l'emplacement du parc à chien puisque celui derrière les cours sur la rue Grenier n'est pas idéal dû aux nuisances relatives aux animaux que cela occasionnera pour les résidents (jappement des chiens);
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Suggère un libellé plus clair pour le projet de règlement sur les vignettes de stationnement distinctives; Retour sur sa demande pour un aménagement plus sécuritaire sur la rue Christie auprès du comité de sécurité et de circulation;
4 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Demande les dimensions prévues pour l'aménagement du parc à chien; sera-t-il plus ou moins gros que le parc existant sur Saint-Pierre;
5 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Suggère un emplacement plus près de la piste cyclable et derrière les buissons afin d'atténuer les nuisances pour les habitants de la rue Grenier; soulève que le sentier clôturé menant au parc à chien n'est pas nécessaire, les propriétaires promènent déjà leurs chiens en laisse; demande qu'il y ait un sous-comité mis en place avant l'aménagement du parc afin que tous soient impliqués dans l'aménagement du parc à chien;
6 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi les toilettes du chalet du parc Godin ont été fermées aussi longtemps?; Quelles sont les intentions de la Ville relativement aux rénovations de ce chalet?; Est-ce que le nom du chalet du parc Godin a changé?; Souhaite que la Ville promeuve le parc Godin comme attrait dans la Ville, soit par la tenue d'activités ou autres; Dépôt d'une lettre/pétition pour les toilettes du parc Godin et la suggestion d'activités;

7 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande aux membres du conseil si l'aménagement du territoire et plus particulièrement la liaison entre les deux autoroutes 20 et 40 est une de leur priorité et s'ils effectuent des pressions auprès des autorités gouvernementales appropriées; demande si le trafic sur le boul. Anciens-Combattants est considéré comme une nuisance pour la Ville; • Est-ce qu'il y a un projet d'aménagement d'un mur antibruit le long de l'autoroute 20; • Habitude de vie en lien avec la réduction de la consommation d'énergie : est-ce que les séchoirs à linge sont interdits sur les balcons arrière par une norme municipale?
--	---

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

06-176-18 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;
2. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 mai 2018;

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

06-177-18 Autorisation de procéder à un appel d'offres public - Achat d'un véhicule pour la Patrouille municipale

ATTENDU QUE le véhicule actuel de la Patrouille municipal, un Subaru modèle Crosstrek hybride, a été acheté en 2015 et son remplacement a été planifié pour l'année 2019;

ATTENDU QU' le kilométrage du véhicule est de 159 000 km et qu'il n'est plus sous la garantie du fabricant;

ATTENDU QU' à ce jour, la ville a procédé à des réparations totalisant les 10 000 \$ depuis avril 2017 et la Ville doit prévoir un montant additionnel de 4 000 \$ pour tenter de réparer le système hybride du véhicule;

ATTENDU QUE les réparations effectuées et prévues obligent la Ville à modifier son plan de remplacement des véhicules;

ATTENDU QUE l'administration municipale recommande l'achat d'un nouveau véhicule pour la Patrouille municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour un montant maximal de 50 000 \$, incluant les frais d'installation des équipements, pour l'achat d'un véhicule pour la Patrouille municipale, ayant comme caractéristique importante un faible taux d'émission de CO2.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**06-178-18 Demande de fermeture de rue –
Festival de l'ail**

ATTENDU la demande du Marché Sainte-Anne, datée du 28 avril 2018, à l'effet de fermer un tronçon de la rue Sainte-Anne pour permettre la tenue du Festival de l'ail;

ATTENDU QUE le Marché Sainte-Anne organise annuellement le Festival de l'ail qui se tiendra le 25 août 2018 de 9 h à 16 h sur la rue Lalonde;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs à l'effet de permettre l'extension des heures d'ouvertures du Marché Sainte-Anne et la fermeture partielle de la rue Sainte-Anne pour des mesures de sécurité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la fermeture d'un tronçon de la rue Sainte-Anne entre l'entrée et la sortie de la rue Lalonde pour la durée de l'événement.

Adoptée à l'unanimité.

**06-179-18 Emplacement et aménagement du
parc à chien au Parc Robillard**

ATTENDU QUE la Ville a reçu de nombreuses demandes pour un parc à chien dans le secteur Nord;

ATTENDU QUE le nouvel emplacement du parc à chien sera situé au nord du terrain de basketball du Parc Robillard;

ATTENDU QUE l'aménagement du parc à chien se composera d'un enclos clôturé et d'un chemin clôturé de la rue Grenier menant au parc à chien;

EN CONSÉQUENCE :

Un amendement est proposé par le conseiller Yvan Labelle et appuyé par le conseiller Francis Juneau, à l'effet de modifier l'emplacement du parc à chien à l'est de la rue Daoust, sous les fils électriques.

Un vote est demandé sur l'amendement par monsieur le conseiller Ryan Young :

Pour

Francis Juneau
Tom Broad
Yvan Labelle

Contre

Ryan Young
Denis Gignac
Paola Hawa

L'amendement est refusé.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser l'emplacement à proximité du terrain de basketball et l'aménagement d'un parc à chien au Parc Robillard.

D'autoriser une dépense maximale nette de 20 000 \$, à même le fonds de parc, pour la construction et l'installation de clôtures et des équipements.

Un vote est demandé sur la résolution par monsieur le conseiller Francis Juneau :

Pour

Ryan Young
Tom Broad
Paola Hawa
Denis Gignac

Contre

Francis Juneau
Yvan Labelle

Adoptée sur division.

6. URBANISME

6.1.

DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.2.

PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3.

AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

06-180-18	Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réfection de la fondation supérieure du chemin Sainte-Marie (entre la rue des Pins et l'Écomuséum) incluant l'aménagement d'un trottoir et la couche de pavage
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville souhaite consolider la fondation supérieure du chemin Sainte-Marie;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux, la Ville veut également construire un trottoir sur la rue Des Pins entre la rue Euclide-Lavigne et le chemin Sainte-Marie pour la sécurité des piétons;

ATTENDU la piètre qualité du pavage sur le chemin Sainte-Marie;

ATTENDU QUE la firme Comeau Expert Conseil sera mandatée pour la préparation des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour la réfection de la fondation supérieure et du pavage sur le chemin Sainte-Marie (entre la rue Des Pins et l'Écomuséum) et la construction d'un trottoir sur la rue Des Pins entre la rue Euclide-Lavigne et le chemin Sainte-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

06-181-18	Octroi de contrat – Réfection de la toiture du Garage municipal
------------------	--

ATTENDU la résolution 02-037-17 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour la réfection de la toiture du garage municipal et de l'usine de filtration;

ATTENDU QUE les problèmes d'infiltration d'eau survenus au garage municipal et à l'usine de filtration ont causé des dommages aux équipements et inventaires de la ville;

ATTENDU QUE le toit est usé et date d'au moins trente (30) ans;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 3 mai 2018;

ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics afin d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie *Poulin & Bureau inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Yvan Labelle

D'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture au garage municipal à la compagnie *Poulin & Bureau inc.* pour un montant de 229 354,43 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 229 354,43 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même le règlement d'emprunt numéro 804.

Adoptée à l'unanimité.

06-182-18	Octroi de contrat – Réaménagement du parc de la Promenade du canal (parc en X) – Phase II
------------------	--

ATTENDU QUE suite aux travaux de la phase I au parc de la Promenade du canal, les travaux de la phase II sont prévus au PTI 2018-2019-2020 et des crédits de 50 000\$ ont été alloués à cette fin;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté l'architecte paysager Stéphanie Bonin, afin de préparer les plans et devis de la phase II aux fins d'un appel d'offres;

ATTENDU QUE la seule soumission reçue suivant l'appel d'offres sur invitation a été ouverte à l'Hôtel de Ville le 1^{er} juin 2018;

ATTENDU QUE les travaux de la Phase II comprennent notamment, les travaux préliminaires afin de préparer le site et la plantation d'arbustes et d'arbres;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions, l'unique soumissionnaire a soumissionné pour un montant total de 105 777,00 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet aux municipalités de négocier à la baisse le prix soumis par l'unique soumissionnaire lorsque celui-ci dépasse largement l'estimation établie, conformément à son article 573.3.3 L.c.v.;

ATTENDU QU' une entente est intervenue entre la Ville et l'unique soumissionnaire conforme à l'effet de conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission ;

ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat à *Les Entreprises Michael Cinquino inc.*, seul soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'octroyer le contrat pour la phase II du réaménagement du parc de la Promenade du canal (parc en X) à la compagnie *Les Entreprises Michael Cinquino inc.* pour un montant de 60 821,78 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 60 821,78 \$, taxes incluses, à même le fonds de parc.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

06-183-18 Décompte progressif numéro 3 – Travaux de construction d'un trottoir sur la rue Meloche
--

ATTENDU la résolution 10-269-17 autorisant une dépense pour des travaux de construction d'un trottoir sur la rue Meloche;

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Dominic Servant, ingénieur de la firme Tetra Tech, datée du 27 avril 2018 quant au paiement du décompte progressif numéro 3 à la compagnie *Ali Excavation inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Yvan Labelle

D'entériner la recommandation de la firme Tetra Tech, datée du 27 avril 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 3 à la compagnie *Ali Excavation inc.* relativement aux travaux de construction d'un trottoir sur la rue Meloche.

D'autoriser le paiement de la somme de 29 658,16 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

06-184-18 Décompte progressif numéro 3 et 4 – Travaux de réfection du Centre Harpell

ATTENDU la résolution 10-270-17 autorisant l'octroi du contrat pour la réfection du Centre Harpell;

ATTENDU la recommandation du conseiller en urbanisme quant au paiement du décompte numéro 3 et 4 à l'entreprise *Polygone Construction inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation du conseiller en urbanisme quant au paiement du décompte numéro 3 et 4 à l'entreprise *Polygone Construction inc.* relativement à des travaux de réfection du Centre Harpell.

D'autoriser le paiement de la somme de 197 158,66 \$, taxes incluses, lequel est financé à même un emprunt au fonds de roulement tel que détaillé à la résolution 10-270-17.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

06-185-18	Annulation d'une partie du contrat accordé à Uniroc Construction inc. dans le cadre du resurfaçage sur le chemin Sainte-Marie
------------------	--

ATTENDU la résolution 08-230-17 octroyant le contrat de surfaçage a Uniroc Construction inc. visant la rue Meloche et le chemin Sainte-Marie;

ATTENDU QUE la partie du contrat accordé pour le resurfaçage du chemin Sainte-Marie doit être annulée puisque la fondation supérieure du chemin doit être consolidée et que dans le cadre des travaux, le conseil souhaite y aménager un trottoir, ce qui dénature l'objet du contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'annuler le contrat avec la compagnie Uniroc Construction inc. pour la partie visant le resurfaçage du chemin Sainte-Marie (entre la rue des Pins et l'Écomuséum).

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

06-186-18	Autorisation et engagement en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement – Réfection du stationnement Larry-Moquin (Resurfaçage 2018)
------------------	---

ATTENDU QUE le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la réfection du stationnement Larry-Moquin a été octroyé à la firme *Le Groupe-Conseil Génipur inc.*;

ATTENDU QUE *Le Groupe-Conseil Génipur inc.* doit déposer une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), du Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles (MERN) et au Centre d'Expertise Hydrique du Québec (CEHQ) l'autorisant à présenter celle-ci et tout engagement en lien avec cette demande pour les travaux de réfection du stationnement Larry-Moquin et confirmer l'engagement de la Ville à transmettre au MDDELCC, au MFFP et au MERN au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux est conditionnelle, entre autres, à la libération du Certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 par le MDDELCC;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser la firme d'ingénieurs *Le Groupe – Conseil Génipur inc.* à présenter au MDDELCC, au MFFP, au MERN et au CEHQ une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à présenter tout engagement en lien avec cette demande pour les travaux de réfection du stationnement Larry-Moquin.

De confirmer l'engagement de la Ville à transmettre au MDDELCC, au MFFP, au MERN et au CEHQ au plus tard 60 jours après la fin des travaux une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux.

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

10.1. AUTRES SUJETS

06-187-18 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 11 juin 2018;

5 100 589,91 \$

+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 mai 2018;

456 763,81 \$

3567

Total : **5 557 353,72 \$**

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 25 mai 2018
307 382,69 \$

Adoptée à l'unanimité.

06-188-18 Ajustement du salaire minimum pour certains emplois à caractère saisonnier cols blancs

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a augmenté le salaire minimum de 11,25 \$ à 12,00 \$ le 1^{er} mai 2018;

ATTENDU QUE certaines classes d'emploi cols blancs se retrouvaient donc en sous du seuil du salaire minimum;

ATTENDU QUE la Ville doit se conformer à la Loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Tom Broad

D'augmenter le taux horaire, pour l'année 2018 seulement, des salaires cols blancs de l'annexe 2 et 3 (emplois à caractère saisonnier) à l'exception du Gérant de piscine et du Coordonnateur du camp de jour de la convention collective 2016-2019.

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

06-189-18 Acquisition des 14 ha de terrain de Développement Immobilier Sainte-Anne-de-Bellevue (DISAB) par la Ville de Montréal
--

ATTENDU l'acquisition des 14 ha de terrain de la compagnie Développement Immobilier Sainte-Anne-de-Bellevue (DISAB) par la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal prévoit travailler en étroite collaboration avec la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE cette collaboration favorise, entre autres, le développement de corridors verts et de liens piétonniers permettant d'obtenir l'accès au Parc Nature;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal s'engage à procéder à l'acquisition des terrains requis (deux axes d'accès) pour l'aménagement par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue des deux axes exclusivement piétonniers;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'engage à aménager un Chalet d'accueil pour le pôle du Parc Nature de l'Anse-à-l'Orme;

EN CONSÉQUENCE :

D'entériner les lettres de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue datées du 22 mai et du 24 mai 2018, signées par Madame le Maire Paola Hawa, confirmant les engagements de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue dans le dossier d'agrandissement du Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

Un amendement est proposé par madame le Maire, Paola Hawa et appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young, à l'effet d'ajouter après les mots « par Madame le Maire Paola Hawa », les mots « en réponse de la lettre de M. Fernandez datée du 15 mai 2018 ».

L'amendement est accepté à l'unanimité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner les lettres de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue datées du 22 mai et du 24 mai 2018, signées par Madame le maire Paola Hawa, en réponse de la lettre de M. Fernandez datée du 15 mai 2018, confirmant les engagements de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue dans le dossier d'agrandissement du Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

Adoptée à l'unanimité.

**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

06-190-18	Promesse de cession – Transfert des infrastructures de la rue Elmo- Deslauriers
------------------	--

ATTENDU la résolution 10-272-17 autorisant le directeur général à entreprendre des négociations avec la Coopérative des propriétaires des Jardins Harpell dans le but de transférer à la Ville les infrastructures de la rue Elmo-Deslauriers;

ATTENDU QUE les infrastructures comprennent notamment la rue, les lampadaires, les bornes-fontaines et toute la partie inférieure de la rue c'est-à-dire : les égouts, aqueducs et tous les ouvrages sous la chaussée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser le directeur général à signer la promesse de cession à intervenir entre la Ville et le Syndicat des maisons de ville des Jardins Harpell.

Adoptée à l'unanimité.

11.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12. RESSOURCES HUMAINES**12.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

06-191-18	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 769-3 modifiant le règlement numéro 769 afin d'édicter de nouvelles normes relatives aux vignettes de stationnement sur les rues Adam, Brown, Maple, Perrault et Saint-Georges
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 769-3 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement pour édicter de nouvelles normes relatives aux vignettes de stationnement sur les rues Adam, Brown, Maple, Perrault et Saint-Georges afin d'offrir aux résidents des rues susmentionnées la possibilité d'obtenir des vignettes distinctives leur permettant ainsi de se stationner dans les espaces réservés aux citoyens résidents dans ce secteur.

06-192-18	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 754-2 modifiant le règlement numéro 754 afin d'interdire les chiens sur la Promenade en tout temps
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 754-2 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement numéro 754 sur les chiens afin d'interdire les chiens sur la Promenade en tout temps et d'autoriser les chiens dans les parcs canins.

06-193-18 Adoption du règlement numéro 706-1 modifiant le règlement numéro 706 concernant le traitement des élus municipaux afin d'augmenter la rémunération des membres du conseil

- ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001), la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté le 27 mars 2006 un règlement fixant la rémunération de ses membres;
- ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;
- ATTENDU QUE l'UMQ s'est inspirée des recommandations émises dans le rapport de Madame Claire L'Heureux-Dubé, ancienne juge en chef de la Cour suprême du Canada, pour produire les calculs de la rémunération des élus municipaux;
- ATTENDU QUE le conseil municipal a utilisé comme référence le «Guide sur la rémunération des élus municipaux» préparé par l'UMQ;
- ATTENDU QUE la rémunération totale des élus comprend le salaire de base ainsi que l'allocation de dépenses au même titre que les autres municipalités du Québec et les élus des autres paliers gouvernementaux;
- ATTENDU QUE suite à l'ajustement du salaire de base des membres du conseil, la rémunération annuelle du maire passe de 24 024 \$ à 28 109 \$ et celle de chaque conseiller de 8 009 \$ à 9 370 \$;
- ATTENDU QUE l'allocation non-imposable de dépenses passe de 12 012 \$ à 14 055 \$ pour madame le maire et de 4 005 \$ à 4 685 \$ pour les conseillers;
- ATTENDU QU' une présentation du projet de règlement et un avis de motion ont été préalablement donnés et déposés par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018, conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;
- ATTENDU QUE conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, la greffière a donné avis public du résumé du projet le 10 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le règlement numéro 706-1 dont copie est jointe en annexe « A ».

Adopté à l'unanimité des voix comme suit :

Pour :
Paola Hawa, maire
Ryan Young, conseiller
Francis Juneau, conseiller
Tom Broad, conseiller
Yvan Labelle, conseiller
Denis Gignac, conseiller

Contre :
(aucune voix contre)

06-194-18 Modalités de versement du traitement des élus municipaux
--

ATTENDU QUE l'article 24 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que la rémunération fixée et l'allocation de dépenses sont versées par la municipalité selon les modalités que le conseil détermine par résolution;

EN CONSÉQUENCE :

De déterminer que le versement de toute rémunération ou allocation de dépenses prévue au Règlement numéro 706 et ses amendements, est fait sur une base mensuelle. Le versement est traité lors de l'émission de la paie des employés de la Ville et est subséquent au premier jour du mois. Ce versement correspond au traitement du mois précédent le versement.

Un amendement est proposé par madame le Maire, Paola Hawa et appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young, à l'effet de remplacer les mots «et est subséquent au premier jour du mois» par «le dernier jeudi du mois» dans le résolu.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

De déterminer que le versement de toute rémunération ou allocation de dépenses prévue au Règlement numéro 706 et ses amendements, est fait sur une base mensuelle. Le versement est traité lors de l'émission de la paie des employés de la Ville le dernier jeudi du mois. Ce versement correspond au traitement du mois précédent le versement.

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 7 mai 2018 au 11 juin 2018;
- Liste des commandes du 1^{er} mai 2018 au 31 mai 2018;
- Embauche de personnel – Service du greffe;
- Embauche de personnel – Loisirs : Piscine – Camps de jour – Bureau touristique et événements spéciaux – Surveillants de bâtiments;
- Dépôt du rapport du maire sur les états financiers;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

06-195-18 Levée de la séance

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 25

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-12341